

Commune de PEYRE EN AUBRAC

**Budget annexe lotissement : note de présentation brève et synthétique du
 Compte financier unique lotissement communal LA PIGNEDE – LA CHAPELLE
 2025**

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note concerne uniquement le budget réalisé en 2025 du lotissement communal : LA PIGNEDE rebaptisé LA CHAPELLE situé à La Chaze.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 23 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte financier a été réalisé après vérification de la concordance avec les comptes de gestion établis par la DDFIP et assemblage des données comptables de la commune et de la DDFIP. Le compte financier a été établi avec la volonté :

- de retracer l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice passé.

II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA PIGNEDE rebaptisé LA CHAPELLE

Le budget annexe Lotissement communal La Chapelle individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2025, aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget. Seuls les reports de l'année précédente apparaissent.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	191 467,03	170 279,44	361 746,47
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	191 479,43	191 479,43
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-191 467,03	21 199,99	-170 267,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-191 467,03	21 199,99	-170 267,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-191 467,03	21 199,99	-170 267,04

Ce tableau de vue d'ensemble se décrit de la façon suivante :

Ce tableau sert à déterminer si le budget se termine par un excédent (surplus) ou un déficit (manque).

1. Recettes

Prévision budgétaire totale (A)

C'est le montant total des recettes prévues dans le budget au début de l'exercice.

Investissement : 191 467.03 euros

Fonctionnement : 170 279.44 euros

Total : 361 746.47 euros

Ce montant correspond à ce que l'on pensait recevoir en recette

Recettes réalisées (B)

C'est le montant réellement encaissé pendant l'exercice.

Investissement : 0

Fonctionnement : 0

Aucune recette n'a été enregistrée.

Restes à réaliser (C)

Ce sont les recettes prévues mais pas encore encaissées à la fin de l'exercice, mais qui devraient être reçues plus tard.

Ici : 0 partout. Il n'y a aucune recette en attente.

2. Dépenses

Autorisation budgétaire totale (D)

C'est le montant maximum de dépenses autorisé dans le budget.

Investissement : 0 euros

Fonctionnement : 191 479.43 euros

Total : 191 479.43 euros

Ces montants totaux correspondent à ce que l'on a le droit de dépenser.

Dépenses réalisées (E)

Ce sont les dépenses réellement payées pendant l'exercice.

Ici : 0

Aucune dépense n'a été effectuée.

Restes à réaliser (F)

Ce sont les dépenses engagées mais pas encore payées à la fin de l'exercice.

Ici : 0 partout. Il n'y a pas de dépenses en attente de paiement.

3. Différence entre les titres et les mandats

Solde des réalisations de l'exercice ($G = B - E$)

Formule : Recettes réalisées - Dépenses réalisées

Donc : $0 - 0 = 0$

Le résultat de l'année est neutre, car rien n'a été encaissé ni dépensé.

4. Résultats antérieurs reportés

Résultats antérieurs reportés (H)

Ce sont les résultats des années précédentes reportés dans ce budget.

Investissement : -191 467.03 euros

Fonctionnement : + 21 199.99 euros

Total : - 170 267.04 euros

Cela signifie :

Déficit en investissement

Excédent en fonctionnement

5. Solde ou résultat de clôture

Excédent / déficit ($G + H$)

On ajoute : Résultat de l'année + Résultat des années précédentes

Comme $G = 0$, le résultat reste :

Investissement : -191 467.03 euros

Fonctionnement : + 21 199.99 euros

Total : - 170 267.04 euros

Le résultat provient uniquement des années précédentes.

6. Différence entre les restes à réaliser

Restes à réaliser ($I = C - F$)

Formule : Recettes restant à recevoir - Dépenses restant à payer

$0 - 0 = 0$

Aucun impact.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2026

Date de reception de l'AR: 24/04/2026

048-200064731-BF_2026_009-BF

A G E D I

7. Résultat cumulé

Excédent / déficit (G + H + I)

Calcul final : Résultat de l'exercice + Résultat antérieur + Restes

Donc :

Investissement : -191 467.03 euros

Fonctionnement : + 21 199.99 euros

Total : - 170 267.04 euros

Résultat final : déficit global de 170 267.04 euros.

Conclusion :

L'exercice N n'a eu aucune activité (0 recettes, 0 dépenses).

Le résultat final provient uniquement des exercices précédents.

Il reste un déficit global de 170 267.04 euros.

Fait à Peyre en Aubrac :

Le Maire,
ASTRUC Alain